



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES  
VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
01/04/2026

Nombre de conseillers municipaux  
En exercice : 29  
Présents : 26  
Procurations : 02  
Votants : 28

**OBJET :**

**FINANCES**

-----  
**Affectation des résultats  
2025**

**Budget Annexe de  
l'Assainissement Collectif**  
=====

En l'an deux mille vingt-six et le seize avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme COSTASECA-VIDALOU Bernadette, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. LABELLE Thierry, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PUIGMAL Patrick, Mmes BOISORIEUX Michelle, DUNYACH Monique, BARANOFF Brigitte, MM. DERBOIS Guy, MARITON Bruno, BRISSAUD Nina, MM. MAS Jean-Louis, FROIDEVAUX Sébastien, PEJOAN Philippe, Mmes MILLET Frédérique, GRIERSON Anne, MM. ROIG Julien, PARAYRE Jean, MORET Thierry, Mme MARTINEZ Montserrat, Mmes WICKENBURG Sarah, ROCA Aurélie, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BENARD Gisèle, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à M. ANGULO José, Adjoint ; M. BRULE François, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Mme ROCA Aurélie, Conseillère Municipale ;

Absent : BELTRAN José, Adjoint,

Secrétaire de séance : M. ROIG Julien, Conseiller Municipal

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les résultats du Compte Financier Unique 2025– BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF de la Commune de CERET, sont repris comme suit :

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (BC264)**

**Section Investissement**

Report du résultat 2024	- 311 102,64
Résultat 2025	660 833,08
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001	349 730,44
Restes à réaliser en dépenses	-
Restes à réaliser en recettes	-
Solde d'exécution de la section d'investissement	349 730,44

**Section de fonctionnement**

Report du résultat 2024	310 612,22
Résultat 2025	- 83 630,22
Excédent ou déficit cumulé	226 982,00
Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068	
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002	226 982,00


**LE CONSEIL MUNICIPAL  
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,  
DECIDE à LA MAJORITE  
de ses membres présents ou représentés (6 abstentions)**

- d'**ACCEPTER** la proposition de Monsieur le Maire,

- d'**AFFECTER** les résultats tels qu'énoncés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire de CERET**  
**Michel COSTE**



**Le Secrétaire de séance,**  
**Julien ROIG**



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.